

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	27.05.2014	11:58	14.332	DFS	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Théo Bregnard

Titre: Ophtalmologie. Deux poids, deux mesures?

Contenu:

Depuis peu, circule une pétition accusant le canton de mener une politique à deux vitesses en matière de proximité des soins, en refusant de renouveler le droit de pratiquer à une ophtalmologue établie dans un cabinet de La Chaux-de-Fonds. Ceci, alors même qu'un centre d'ophtalmologie va s'établir à Neuchâtel, en plus de l'Hôpital de la Providence. Les conséquences risquent d'être difficiles pour les Montagnes (où l'offre n'est guère pléthorique) et quelques homes où officie ladite ophtalmologue, comme le souligne la pétition.

Il semblerait que des questions de reconnaissance de papiers de formation postgrade française soient à l'origine du conflit. Sans entrer dans le détail, nous nous interrogeons - à l'heure où les difficultés de recrutement sont légions dans toute la Suisse et plus largement encore -, s'il ne serait pas judicieux de faire preuve de davantage de souplesse dans la reconnaissance des titres (et non, au niveau des compétences ou de la maîtrise du français pour les médecins !) pour sauvegarder la qualité des soins dans l'ensemble de notre canton.

Réponse écrite demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Théo Bregnard	
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER